



CHARTRE DES MEMBRES MISE À JOUR SEPTEMBRE 2022

CHARTRE DES MEMBRES

Composition

La corporation compte 3 catégories de membres : **les membres actif.ve.s, les membres utilisateur.trice.s et les membres ami.e.s.**

Il revient au Conseil d'administration de la corporation d'ajuster les **critères d'adhésion** et de **renouvellement**, les **procédures d'adhésions**, le **prix des cotisations** et les **privilèges** pour chaque catégorie de membres. Les changements à **la charte des membres** doivent être adoptés à l'Assemblée générale annuelle.

MEMBRE AMI.E

Toute personne qui désire soutenir la mission de l'organisme peut devenir membre ami.e. Iel devient membre à condition d'acquitter la cotisation annuelle. **Le ou la membre ami.e est invité.e à l'Assemblée générale annuelle, iel n'a pas le droit de vote.** Iel est sondé.e sur l'appréciation des activités de la programmation.

MEMBRE UTILISATEUR.TRICE

Toute personne, collectif ou organisme à but non lucratif œuvrant dans le milieu artistique et qui désire avoir accès aux services professionnels, aux salles de spectacles ou aux équipements de la corporation, doit devenir membre utilisateur. Iel devient membre à condition de répondre aux critères d'adhésion et d'acquitter la cotisation annuelle. **Le ou la membre utilisateur.trice est invité.e à l'Assemblée générale annuelle, iel n'a pas le droit de vote.** Iel est sondé.e sur la qualité des services et les besoins de la communauté en lien avec les salles et les équipements.

MEMBRE ACTIF.VE

Le ou la membre actif.ve est un.e artiste ou collectif d'artistes qui adhère à la **mission et à la vision artistique** de l'organisme. Iel devient membre à condition de répondre aux critères d'adhésion et d'acquitter la cotisation annuelle. **Le ou la membre actif.ve est convoqué.e à l'Assemblée générale annuelle, iel a le droit de vote.** Iel est sondé.e sur la qualité des programmes de soutien.

CODE DE CONDUITE

Le ou la membre des Productions Recto-Verso se doit d'agir avec respect et bienveillance envers l'organisme, son équipe et ses membres. Il respecte les valeurs de l'organisme ainsi que ses politiques. Il respecte également les lieux, les biens matériels et les œuvres de l'organisme.

VALEURS

Les Productions Recto-Verso se sont données des orientations claires en matière de respect des droits et de versement de cachets afin d'améliorer les conditions de vie des artistes. Les Productions Recto-Verso offrent des activités et des services de qualité, équitables et accessibles. L'organisme s'est doté de règles d'éthique et des principes de saine gouvernance.

NOS VALEURS : CRÉATIVITÉ, INNOVATION, ENGAGEMENT, OUVERTURE ET COLLABORATION

POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT

Les Productions Recto-Verso désirent créer un environnement sain, accueillant et inclusif pour toutes et tous. Nous ne tolérons pas le harcèlement psychologique ou sexuel, la discrimination ou le langage haineux. Nous ne tolérons pas de sexisme, de racisme, d'homophobie ou de transphobie.

SUSPENSION ET EXCLUSION

Tout membre dont les actes ou l'attitude sont contraires à la Charte des membres, à la mission et aux règlements généraux de la corporation, ou qui causent préjudice à la corporation, peut être suspendu ou exclu sur résolution approuvée par 50% +1 des administrateurs.trices présent.e.s à une réunion du conseil d'Administration.

Le ou la secrétaire de l'organisme doit aviser le ou la membre de la décision émise à son endroit et faire connaître les motifs d'exclusion ou de suspension invoqués dans les dix jours suivant la décision du conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - COMPOSITION

L'assemblée générale annuelle se compose de tous.te.s **les membres actif.ve.s en règle** de l'organisme. Elle est le lieu de discussions et de décisions collectives.

CRITÈRES D'ADHÉSION ET DE RENOUVELLEMENT

MEMBRE AMI.E

Toute personne qui désire soutenir la mission de l'organisme peut devenir membre ami.e. Iel devient membre à condition d'acquitter la cotisation annuelle. **Le ou la membre ami.e est invité.e à l'Assemblée générale annuelle, iel n'a pas le droit de vote.** Iel est sondé.e sur l'appréciation des activités de la programmation.

COTISATION ANNUELLE ET RENOUVELLEMENT :

Individu : 20 \$ - 15\$ durant la campagne d'adhésion annuelle ou en février durant le festival Mois Multi.

Le ou la membre ami.e peut devenir membre en tout temps, mais **renouvelle sa cotisation** annuellement au moment de la campagne d'adhésion.

CRITÈRES D'ADHÉSION :

Tout individu qui désire encourager l'organisme dans sa mission peut devenir membre ami.e. Pour devenir membre, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site web de l'organisme.

PRIVILÈGES :

- Obtient 15 % de rabais sur les formations, les billets et passes du festival Mois Multi
- Obtient le prix MEMBRE au bar du festival Mois Multi et à l'achat de la tuque du festival;
- Est invité.e prioritairement à certaines activités;
- Est sur la liste d'envoi des infolettres mensuelles

MEMBRE UTILISATEUR.TRICE

Toute personne, collectif ou organisme à but non lucratif œuvrant dans le milieu artistique et qui désire avoir accès aux services professionnels, aux salles de spectacles ou aux équipements de la corporation, doit devenir membre utilisateur. Iel devient membre à condition de répondre aux critères d'adhésion et d'acquitter la cotisation annuelle. **Le ou la membre utilisateur.trice est invité.e à l'Assemblée générale annuelle, iel n'a pas le droit de vote.** Iel est sondé.e sur la qualité des services et les besoins de la communauté en lien avec les salles et les équipements.

COTISATION ANNUELLE ET RENOUVELLEMENT :

Individu ou duo : 75 \$

Collectif d'artistes (3 et +) : 100 \$

Organisme à but non lucratif : 125 \$

Le ou la membre utilisateur.trice peut devenir membre en tout temps, mais **renouvelle sa cotisation** annuellement au moment de la campagne d'adhésion.

CRITÈRES D'ADHÉSION

Pour devenir membre utilisateur.trice, il faut déposer une demande de location ou de services auprès du directeur technique dans le cadre du processus de soumission et d'entente de location. Le directeur technique évalue les candidatures en **fonction des priorités**. Le ou la membre utilisateur.trice peut devenir membre en tout temps, mais **renouvelle sa cotisation** annuellement au moment de la campagne d'adhésion.

PRIVILÈGES :

En plus de se prévaloir des privilèges membre ami.e, le ou la membre utilisateur.trice :

- Profite d'un rabais de 50% sur la location d'équipement pour des projets de production et de diffusion indépendants et extérieurs à ceux organisés par Les Productions Recto-Verso (sur approbation de la direction technique et selon disponibilité);
- Profite d'un rabais de 20% pour la location des espaces (voir grille tarifaire annuelle);

MEMBRE ACTIF.VE

Le ou la membre actif.ve est un.e artiste ou collectif d'artistes qui adhère à la **mission et à la vision artistique** de l'organisme. Iel devient membre à condition de répondre aux critères d'adhésion et d'acquitter la cotisation annuelle **Le ou la membre actif.ve est convoqué.e à l'Assemblée générale annuelle, iel a le droit de vote**. Iel est sondé.e sur la qualité des programmes de soutien.

CRITÈRES D'ADHÉSION

Le ou la membre actif.ve devient membre **sur invitation du Comité de direction artistique ou sur demande auprès de celui-ci**.

A. Sur invitation : Tout artiste ou collectif d'artistes confirmé.e.s dans la programmation annuelle et qui participe à l'un des différents programmes - résidence, production et coproduction, diffusion et codiffusion - ou autres projets de collaborations. **La sélection des artistes de la programmation est réalisée par le Comité de direction artistique en regard de la mission et des orientations de la corporation.**

B. Sur demande : Tout artiste actif.ve dans le milieu et qui souhaite devenir membre actif.ve pour avoir accès aux privilèges peut soumettre sa candidature **au Comité de direction artistique**. Un délai de 30 jours est nécessaire pour recevoir une réponse à une demande de candidature.

COTISATION ANNUELLE ET RENOUVELLEMENT :

Individu et duo : 50 \$

Collectif d'artistes (3 et +) : 75 \$

Le ou la membre actif.ve peut devenir membre en tout temps, mais **renouvelle sa cotisation** annuellement au moment de la campagne d'adhésion.

PRIVILÈGES :

En plus de profiter des privilèges accordés aux membres ami.e.s et utilisateur.ice.s, le ou la membre actif.ve :

- Profite d'un rabais de 50% sur le passeport complet du **volet pro du Mois Multi** sur réservation et dans le respect des politiques d'accès aux événements ;
 - Pourrait être invité.e par le comité artistique à déposer un projet de commande d'œuvre ou autres projets spéciaux ;
 - Pourrait être invité.e par le comité artistique à faire partie d'un comité de réflexion ou un comité de travail ad hoc ;
- reçoit les appels à dossiers RV et MM, les projets spéciaux, commande d'œuvre et comités ad hoc ;

AFFILIATIONS

2022 • Le ou la membre des Productions Recto-Verso a droit à un rabais sur la cotisation membre (individuel.le) au regroupement REPAIRE - <https://www.repaire.art/membres/>